

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.11.100.B

**Mission de contrôle
extérieur pour la
réalisation de la
passerelle piétonne
pour le
franchissement du
réseau ferroviaire à
Angoulême –
Avenant 3**

LE VINGT SIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visio-conférence suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 novembre 2020**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.11.100.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

MISSION DE CONTROLE EXTERIEUR POUR LA REALISATION DE LA PASSERELLE PIETONNE POUR LE FRANCHISSEMENT DU RESEAU FERROVIAIRE A ANGOULEME - AVENANT 3

Par délibération n°24 B du 6 février 2014, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour une mission de contrôle extérieur pour la réalisation de la passerelle piétonne pour le franchissement du réseau ferroviaire à Angoulême.

La commission d'appel d'offres du 3 novembre 2016 a attribué le marché à la société SOCOTEC – 14 avenue Gustave Eiffel – CS 20732 Montigny le Bretonneux – 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES pour un montant de 67 570,00 € HT, décomposé de la manière suivante :

Mission n°1 : vérifications et contrôles des études et des PAQ (plans assurance qualité)
Montant HT : 27 535,00 €
Montant TVA (20%) : 1 620,00 €
Montant TTC : 33 042,00 €

Mission n°2 : contrôle de fabrication en atelier :
Montant HT : 8 100,00 €
Montant TVA (20%) : 1 620 €
Montant TTC : 9 720,00 €

Mission n°3 : contrôle sur chantier :
Montant HT : 27 285,00 €
Montant TVA (20%) : 5 457,00 €
Montant TTC : 32 742,00 €

Mission n°4 : contrôle de réception :
Montant HT : 4 650,00 €
Montant Tva (20%) : 930,00 €
Montant TTC : 5 580,00 €

Par délibération n°70 B du 11 juillet 2018, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 sans incidence financière ayant pour objet la subrogation de plein droit dans les droits du maître d'ouvrage unique en ce qui concerne l'exercice des garanties légales et de toutes les actions en justice liées à la réalisation des ouvrages par GrandAngoulême au nom et pour le compte de SNCF Réseaux.

Par délibération n°25 B du 14 mars 2019 le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 pour un montant de 13 600 € HT ayant pour objet la réalisation d'une inspection initiale par un organisme agréé dans le cadre de la mise en exploitation de l'ouvrage d'art qui sert de Point Zéro au suivi de toute la vie de l'ouvrage.

Depuis, la société SOCOTEC INFRASTRUTURE, domiciliée 14 avenue Gustave Eiffel – CS 20732 Montigny le Bretonneux à SAINT QUENTIN EN YVELINES (78182) a transféré son siège social depuis le 30/04/2018 à l'adresse suivante : 5 Place des Frères Montgolfier – 78820 GUYANCOURT. – immatriculée au RCS : 790980098 - SIRET : 790 980 098 00038

Le numéro de SIRET étant modifié, il convient d'acter cette modification par un avenant n°3.

L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Le montant du marché reste donc à 81 170,00 € HT. Le pourcentage de variation du marché de 20,13 % est inchangé par rapport au montant initial de 67 570,00 € HT

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 19 novembre 2020,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°3 au marché de mission de contrôle extérieur pour la réalisation de la passerelle piétonne couverte pour le franchissement du faisceau ferroviaire à Angoulême attribué à la société SOCOTEC – 14 avenue Gustave Eiffel – CS 20732 Montigny le Bretonneux – 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES sans incidence financière.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique, à signer ledit avenant

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 décembre 2020	<u>Affiché le :</u> 09 décembre 2020



Direction des Ressources
Service commun de la commande publique
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

Mission de contrôle extérieur pour la réalisation de la passerelle piétonne pour le franchissement du réseau ferroviaire à Angoulême

Avenant n°3

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHÉ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n° xxx en date du xxx

TITULAIRE DU MARCHÉ

SOCOTEC

Siège social : 14 avenue Gustave Eiffel – CS 20732 Montigny le Bretonneux – 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES

Représentée par Monsieur Philippe GRANDVILLAIN, Directeur de Département

IMPUTATION BUDGETAIRE

Budget principal – chapitre 23 – Opération 201004 – AP 11

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHÉ

Date de signature du marché : 22 novembre 2016
Date de notification du marché : 24 novembre 2016
N° du marché : 16-75

MONTANT DU MARCHÉ

Mission n°1 : vérifications et contrôles des études et des PAQ :
Montant HT : 27 535,00 €
Montant TVA (20%) : 5 507,00 €
Montant TTC : 33 042,00 €

Mission n°2 : contrôle de fabrication en atelier :
Montant HT : 8 100,00 €
Montant TVA (20%) : 1 620,00 €
Montant TTC : 9 720,00 €

Mission n°3 : contrôle sur chantier :
Montant HT : 27 285,00 €
Montant TVA (20%) : 5 457,00 €

Montant TTC : 32 742,00 €
Mission n°4 : contrôle de réception :
Montant HT : 4 650,00 €
Montant TVA (20%) : 930,00 €
Montant TTC : 5 580,00 €

Montant total :
Montant HT : 67 570,00 €
Montant TVA (20%) : 13 514,00 €
Montant TTC : 81 084,00 €

AVENANTS PRECEDENTS

Par délibération n°70 B du 11 juillet 2018, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 sans incidence financière ayant pour objet la subrogation de plein droit dans les droits du maître d'ouvrage unique en ce qui concerne l'exercice des garanties légales et de toutes les actions en justice liées à la réalisation des ouvrages par GrandAngoulême au nom et pour le compte de SNCF Réseaux.

Par délibération n° 025B du 14 mars 2019 le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 pour un montant de 13 600 € HT ayant pour objet la réalisation d'une inspection initiale par un organisme agréé dans le cadre de la mise en exploitation de l'ouvrage d'art qui sert de Point Zéro au suivi de toute la vie de l'ouvrage.

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT

La société SOCOTEC INFRASTRUCTURE, domiciliée 14 avenue Gustave Eiffel – CS 20732 Montigny le Bretonneux à SAINT QUENTIN EN YVELINES (78182) a transféré son siège social depuis le 30/04/2018 à l'adresse suivante : 5 Place des Frères Montgolfier – 78820 GUYANCOURT. – immatriculée au RCS : 790980098 - SIRET : 790 980 098 00038

Le numéro de SIRET étant modifié, il convient d'acter cette modification par avenant.

Les documents suivants sont joints au présent avenant :

- L'extrait de publication au journal officiel,
- L'attestation URSSAF,
- les statuts
- le Kbis
- les attestations d'assurances
- le RIB
- la fiche INSEE

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant initial du marché : 67 570,00 € HT
Montant de l'avenant 1 : 0,00 € HT
Montant de l'avenant n°2 : 13 600,00 € HT
Montant du présent avenant : 0,00 € HT
Nouveau montant du marché : 81 170,00 € HT

Cet avenant n'a aucune incidence financière.

Le montant du marché reste donc à 81 170,00 € HT. Le pourcentage de variation du marché de 20,13 % est inchangé par rapport au montant initial de 67 570,00 € HT

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait en un seul original à _____, le
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le pouvoir adjudicateur, par délégation
Le Conseiller délégué, membre du Bureau,
en charge de la commande publique,

M. Bertrand GERARDI